

PL → 80. 96. 2005 → KO - NG -
PH → " " → EP + Directeur genl -
DW - NX -

BOSTON SCIENTIFIC

Société anonyme au capital de 9.807.534 euros
Siège Social: 14 Place Georges Pompidou - Immeuble B
78180 Montigny le Bretonneux
329 938 245 RCS VERSAILLES

9554
DEPOT DU

25 JUL. 2005

TRIBUNAL
DE COMMERCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
DU 30 JUIN 2005

Procès-verbal

L'an deux mil cinq,
Le trente juin , à 17.30 heures,

Au siège social de la société Boston Scientific International, sis Parc des Fontaines, 55 avenue des Champs Pierreux, à Nanterre,

Les actionnaires de la Société Boston Scientific se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Monsieur Michel Darnaud, Président du Conseil d'administration, préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Boston Scientific International B.V., dûment représentée par Monsieur Michel Darnaud, actionnaire majoritaire possédant le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, est désigné comme scrutateur unique.

Monsieur Denis Boulianne est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que tous les actionnaires présents et représentés possèdent ensemble plus du quart des actions ayant le droit de vote et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame Sandrine Robert et Madame Nahima Hamouche, représentantes du Comité d'entreprise aux Assemblées générales sont absentes et excusées.

La société Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport de gestion du Conseil d'administration
- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce
- Approbation desdits comptes et conventions
- Affectation du résultat de l'exercice
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé
- Approbation des frais et charges visés à l'art. 39-4 du code général des impôts
- Renouvellement du mandat des administrateurs
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- les avis de convocation adressés à chaque actionnaire, au commissaire aux comptes ainsi qu'aux représentants du Comité d'Entreprise
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
- les rapports du Conseil d'administration
- le rapport du Président sur le contrôle interne
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce
- le projet des textes des résolutions proposées à l'Assemblée générale
- un exemplaire des statuts

Le Président déclare ensuite que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, puis déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 237.872,09 euros.

L'Assemblée générale approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de sa gestion pour cet exercice au Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2004, soit 237.872,09 euros, de la façon suivante :

- dotation de 5 % à la réserve légale, soit	11.894,00 euros
- affectation du solde au compte "Report à Nouveau", soit	225.978,09 euros
	<hr/>
TOTAL du bénéfice net de l'exercice	237.872,09 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 du code de commerce, approuve ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 engagées au titre de l'exercice 2004 s'est élevé à 192.492 euros et que ces dépenses ont donné lieu au paiement de l'impôt sur les sociétés au taux en vigueur, à savoir 66.089 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler Messieurs Jeffrey Harold Goodman et Daniel Florin, en qualité d'administrateurs pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Messieurs Jeffrey Harold Goodman et Daniel Florin ont préalablement déclaré accepter le renouvellement de leur mandat et continuer de satisfaire aux conditions requises pour l'exercice de telles fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

Laurie Mathilde Weberman Roussel
né le 24 septembre 1959 à Middletown, New York, USA
de nationalité française
demeurant : 2, boulevard Sadi Carnot, 95880 Enghien, France

pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Laurie Mathilde Weberman Roussel a déclaré préalablement à la présente réunion accepter les fonctions d'administrateur si celles-ci venaient à lui être conférée par l'Assemblée et précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

Ginette Marie Gabrielle Gagne
née le 5 juillet 1961 à Montréal, Canada
de nationalité : canadienne
demeurant 370 Ave Elm, Westmount (Québec), Canada H32 125

pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Ginette Marie Gabrielle Gagne a déclaré préalablement à la présente réunion accepter les fonctions d'administrateur si celles-ci venaient à lui être conférée par l'Assemblée et précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

HUITIEME RESOLUTION

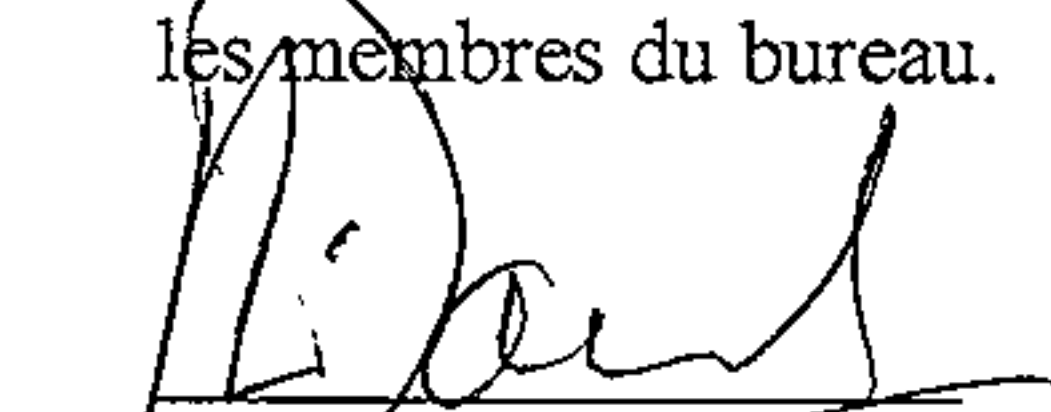
L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

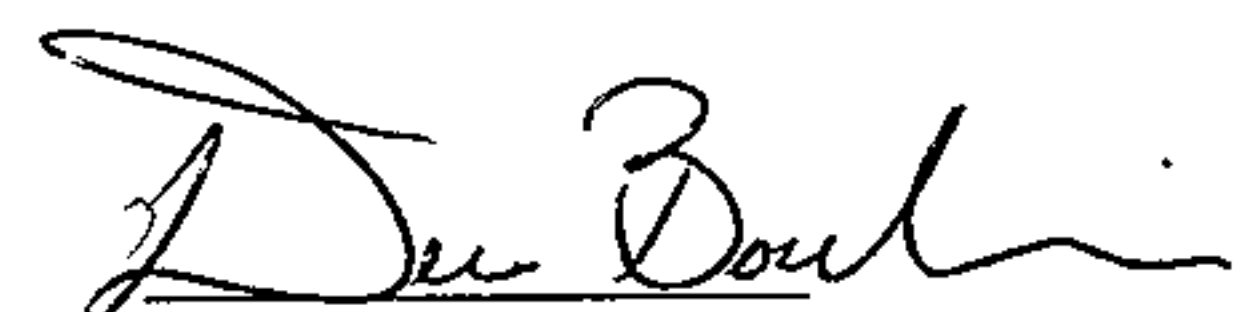
-oo0oo-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


Le Président
Michel Darnaud


Le Scrutateur
BSLBV
Représentée par Michel Darnaud


Le Secrétaire
Denis Boulianne

BOSTON SCIENTIFIC

Société anonyme au capital de 9.807.534 euros
Siège Social: 14 Place Georges Pompidou - Immeuble B
78180 Montigny le Bretonneux
329 938 245 RCS VERSAILLES

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2005

Procès-verbal

L'an deux mil cinq,

Le trente juin, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue ce jour,

Les administrateurs de la société Boston Scientific se sont réunis au siège social de la société Boston Scientific International sise au 55, avenue des Champs Pierreux, 92000 Nanterre, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

Sont présents :

- Laurie Mathilde Weberman Roussel, Administrateur
- Ginette Gagne, Administrateur

Sont absents et excusés :

- Jeffrey Harold Goodman, Administrateur
- Daniel Florin, Administrateur

Composant ensemble le Conseil d'administration.

Madame Sandrine Robert et Madame Nahima Hamouche, représentantes du Comité d'entreprise au Conseil d'administration, sont absentes et excusées.

Laurie Mathilde Weberman Roussel préside la séance. Elle constate que la moitié au moins des administrateurs sont présents. En conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Michel Darnaud a préalablement fait part au Conseil d'administrateur de ce qu'il n'a pas souhaité voir ses fonctions d'administrateur et de Président renouvelées et qu'il convient de nommer un nouveau Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la séance :

Ordre du jour

- Démission du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
- Agrément de deux nouveaux actionnaires
- Décision relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale de la société
- Nomination du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Des observations sont échangées, puis les résolutions suivantes sont mises au vote.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Michel Darnaud de son mandat de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société à compter de ce jour et le remercie pour les travaux accomplis dans l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil décide, conformément à l'article 11 des statuts, d'agréer en qualité de nouveaux actionnaires :

Laurie Mathilde Weberman Roussel
né le 24 septembre 1959 à Middletown, New York, USA
de nationalité française
demeurant 2, boulevard Sadi Carnot, 95880 Enghien, France

Ginette Marie Gabrielle Gagne
née le 5 juillet 1961 à Montréal, Canada
de nationalité : canadienne
demeurant 370 Ave Elm, Westmount (Québec), Canada H32 125

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président rappelle qu'en date du 25 juin 2004 le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'article 17 des statuts et à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, de ne pas opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la société.

Le Conseil d'administration décide de renouveler cette option pour une durée d'un exercice, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le renouvellement du mandat des administrateurs, le Conseil d'administration se réservant la possibilité de modifier cette durée à tout moment.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de nommer Jeffrey Harold Goodman Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Le Conseil confirme que Jeffrey Harold Goodman assumera également la direction générale de la société et qu'il ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général. Il pourra toutefois bénéficier du remboursement des frais engagés pour l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Jeffrey Harold Goodman a déclaré préalablement à la réunion accepter les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général au cas où elles lui seraient confiées par le Conseil d'Administration et a précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

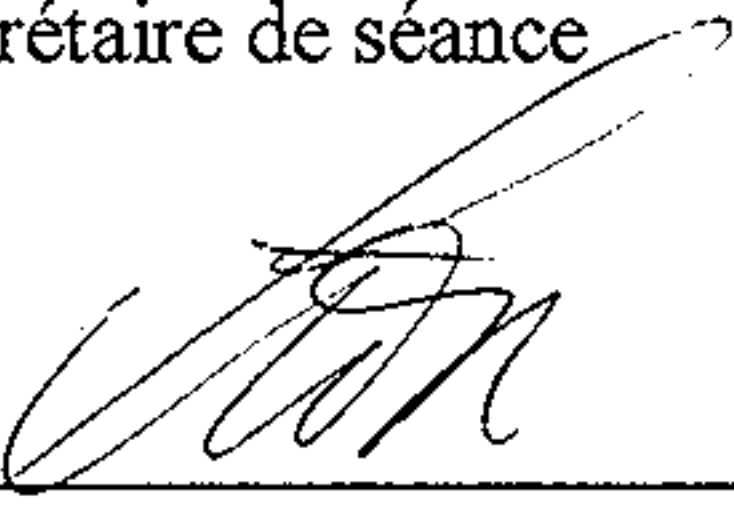
CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

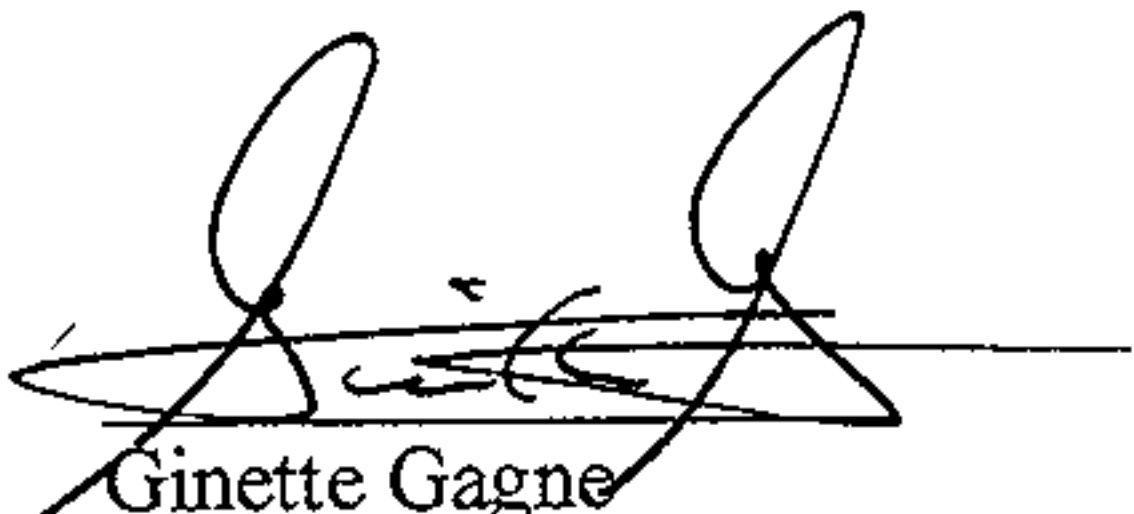
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-00000-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un administrateur et le secrétaire de séance



Laurie Mathilde Weberman Roussel
Président de séance



Ginette Gagne
Administrateur